Conditions Générales de Vente

Désignation

La société Fleurimon Paris SAS est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 3, rue de Duras, 75008 Paris.
Fleurimon Paris met en place et dispense des formations en maquillage professionnel et coiffure pour le spectacle, dans ses locaux au 3, rue de Duras à Paris, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :
- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Fleurimon Paris
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Fleurimon Paris pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Fleurimon Paris s'engage à fournir un devis ou à défaut un bulletin d'inscription faisant étant du coût total des droits de l'action de formation au client/stagiaire. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » / « Lu et approuvé ». Une convention particulière de formation sera établie entre la société Fleurimon Paris, l'OPCO ou le client.
À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises, la société Fleurimon Paris étant un organisme non assujetti à la TVA (art. 261.4.4. a du CGI).

Un acompte de 30 % (trente pour cent) du montant total des droits de formation par virement bancaire est nécessaire à l'inscription.
Le solde des droits devra être réglé selon l'échéancier fixé par Fleurimon Paris, tel que spécifié en annexe du bulletin d'inscription et dans la convention de formation.

Dans des situations exceptionnelles, l'échéancier de paiement pourra être aménagé. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le début de la formation et intégrées à la convention de formation avant sa signature.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Fleurimon Paris ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report de participation et d'annulation d'inscription

Toute demande d'annulation d'inscription ou de report de session de formation devra être notifiée à Fleurimon Paris par email à l'adresse bureau@fleurimon.com.
Toute demande de report de participation à une session de formation devra être notifiée par le client/le stagiaire au moins un mois (trente jours calendaires) avant la date de début de la session de formation concernée. Fleurimon Paris fera alors ses meilleurs efforts pour intégrer le client/le stagiaire dans l'effectif de la session de formation suivante.

En cas d'annulation d'inscription avant le début de la session de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'acompte versé à l'inscription ne sera pas remboursé.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue dans la convention. Si cette annulation intervient avant le début de l'action de formation, l'acompte préalablement versé lui sera remboursé diminué de frais administratifs tels que précisés dans la convention de formation.
En cas d'abandon du stage en cours de formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité du prix de l'action de formation restera due.

Dans le cas où le client/le stagiaire aurait besoin d'un visa étudiant pour venir étudier à Fleurimon Paris et dans l'éventualité où sa demande de visa serait rejetée, l'acompte versé à l'inscription ne sera remboursé que sur présentation d'une lettre de refus de visa conforme et diminué des frais administratifs tels que spécifiés dans la convention de formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la société Fleurimon Paris ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par email. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue dans la convention de formation.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quel qu'en soit le format (papier, numérique, sans que cette liste soit limitative), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Fleurimon Paris sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.
La société Fleurimon Paris s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Fleurimon Paris et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

V1.3 03/11/22